

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 11 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- À mon arrivée, les enfants s'amuse à l'extérieur.
- La garderie rencontre les exigences de la Loi Services à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio et aire de jeu extérieure.

original signé par
Mona Martin

Le 11 juin 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Claudine Bérubé

Le 11 juin 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date